

## “Normal” et “anormal” dans la syntaxe

JOE LAROCLETTE  
(Antwerpen)

1. Une des contributions les plus importantes que E. Coseriu ait apportée à la linguistique moderne est la distinction entre le «système» et la «norme».

En prenant cette dernière en considération, il imposait un correctif puissant à des vues structuralistes qu'un souci exclusif de décrire des «fonctions» empêchait de rendre compte du «fonctionnement» de la langue, et il répondait à l'avance à l'exigence de la grammaire transformationnelle de distinguer des niveaux différents de grammaticalité.

Dans cet article, je me propose de faire quelques observations sur les «règles» de norme et sur les déviations de ces règles, en prenant comme exemple quelques-unes de celles qui, en français, réalisent le système verbal, et de tirer de ces observations quelques enseignements intéressant la théorie grammaticale.

2. Je rappellerai d'abord quelle est la différence entre les «règles» qui relèvent du système et celles qui relèvent de la norme. Le système se découvre à la fois dans les relations paradigmatiques et dans les relations syntagmatiques: la comparaison avec le jeu d'échecs que E. COSERIU emprunte à F. de Saussure est éclairante à ce sujet (*Teoría del lenguaje y lingüística general*. Madrid, Gredos, 1967:60). En effet, on peut en modifier les règles de deux façons, soit en modifiant le nombre des pièces, soit en modifiant la manière dont on peut les déplacer; d'une façon comme de l'autre, le jeu cessera d'être le jeu d'échecs.

On trouve de même dans un parler des règles relevant du système: elles sont «distinctives» de ce parler; elles sont fondées sur des oppositions qui sont «fonctionnelles» parce qu'elles assument les diverses fonctions qui permettent au parler de remplir lui-même sa fonction.

Le système va au-delà de ce qui est historiquement réalisé, car il comprend également ce qui serait réalisable d'après les mêmes règles, qui ne sont que partiellement appliquées par la norme.

En un sens, les «règles» du système sont plus contraignantes que celles de la norme, car celui qui s'écarte du système du français ne parle plus français. D'un autre point de vue, le système est moins contraignant, car il propose généralement un certain nombre de réalisations possibles auxquelles la norme peut avoir recours dans une mesure variable, et parmi lesquelles elle peut opérer un choix contraignant. A l'égard des règles que comporte le système, la norme agit comme la jurisprudence à l'égard de la loi, elle les interprète de façon exemplaire.

3. J'ajouterai qu'elle agit de même à l'égard de règles plus générales qui concernent toutes les langues du même type, et à l'égard des règles «universelles» auxquelles sont soumises toutes les langues naturelles: c'est le cas lorsqu'il s'agit des réalisations «normales» de ce que j'appelle la fonction représentative, celle qui consiste à représenter directement ou indirectement des états de choses réels au moyen des signifiés.

Il y a représentation directe lorsque la réalité dénotée fait partie de la classe désignée virtuellement par le signifié du signe, lorsque par exemple j'emploie le verbe *mourir* pour dénoter un des événements qui tombent sous le concept «mourir». Il y a représentation indirecte lorsque j'emploie le signifié de *mourir* pour représenter un procès qui ne tombe pas sous le concept «mourir», par exemple lorsque je dis *je meurs de faim, je meurs de soif, je meurs d'envie, je meurs d'ennui, je meurs d'impatience*. Il n'est pas difficile de s'apercevoir que la norme française impose des restrictions à cet emploi «figuré» de *mourir*. On ne peut multiplier ces expressions à l'infini; si l'on est très énervé, on ne dit pas «normalement» *je meurs d'énervement*, pas plus qu'on ne dit *je meurs de mal, je meurs de tristesse*, etc.

Le sens figuré impose lui-même des restrictions d'ordre syntaxique. On ne peut rhématiser le complément du verbe en adoptant une construction que les transformationalistes appellent «emphatique»; on ne peut dire: *C'est de faim que je meurs*, que si l'on meurt réellement.

Enfin, on ne peut utiliser toutes les formes du verbe. On ne dit pas *\*Après être mort d'impatience, il reçut enfin une lettre*.

Un autre exemple. Dans la phrase: *Paul entra chez moi quelques minutes*, le signifié de *quelques minutes* n'est pas incident à un des procès de la classe de ceux qui sont désignés virtuellement par *entrer*, mais à une situation qui a suivi le procès. La norme impose également une limite à cet usage métonymique; on dit: *Il se leva quelques minutes; Il s'assit quelques minutes*, mais non: *\*Il tomba quelques minutes*.

Ici aussi, le sens figuré empêche la rhématisation du complément: *\*C'est quelques minutes qu'il entra*.

Il y a donc des règles de syntaxe, relativement générales, dont l'application dépend du fonctionnement sémantique des signes lexicaux.

4.1. S'il s'agit de représentation directe, un principe général s'applique non seulement au français, mais à tout langage: «On ne peut dire n'importe quoi de n'importe quoi». C'est dévier de ce principe que d'attribuer aux réalités des propriétés qu'elles n'ont pas, ou de leur attribuer des propriétés contradictoires. Comme les signifiés constituent des prédicats dont l'argument est la réalité dénotée, la nature de cette réalité et les propriétés («classèmes») que nous lui attribuons en vertu de notre expérience socio-culturelle, exercent une contrainte sur l'utilisation des signifiés permettant de la représenter.

S'il est impossible de décrire complètement le fonctionnement d'une langue sans tenir compte de la réalité dénotée, c'est que la norme interprète le principe ci-dessus à sa manière. Voyons-en des exemples.

4.2. Le signifié du passé simple «dit» du procès dénoté qu'il est visé (c'est-à-dire observé à partir d'un plan d'observation sous un certain angle) de façon sécante, non partialisante. Dès lors, il n'est plus possible d'exprimer au moyen d'une expression du type *depuis quelque temps* la durée d'une partie achevée du procès (*\*Il mangea depuis une heure*).

Le signifié du passé antérieur «dit» que le procès est visé de façon non rétrospective. Etant donné que des expressions telles que *la veille, deux jours plus tôt* expriment une visée rétrospective, il est anormal de dire *\*Il partit le samedi. La veille il eut préparé ses bagages*.

Comme l'imparfait et le plus-que-parfait contiennent un sème «visée non prioritaire», ils ne peuvent s'associer à *quand* ou *après que* pour situer le plan d'orientation à partir duquel la visée prioritaire du passé simple s'exerce sur un procès unique. On ne peut donc dire:

*\*Quand il dînait, il but du vin.*

*\*Après qu'il était parti, il ferma la porte.*

La phrase suivante de Vercors ne constitue pas un contre-exemple, elle dévie tout simplement de la norme:

*Le lendemain matin, l'officier descendit quand nous prenions notre petit déjeuner* (cité par H. STEN. *Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne*. Kobenhavn 1952:121).

4.3. Dans chacun de ces cas, la norme «s'explique» par le souci d'éviter une contradiction entre le signifié grammatical du temps et le signifié lexical d'un autre membre de la phrase.

Il peut y avoir également contradiction entre un signifié et ce que l'on sait de la réalité représentée.

Le sème «visée distancée» que contient le signifié du passé simple «explique» à la fois pourquoi il n'est pas normal de l'utiliser lorsqu'il s'agit d'événements récents, lorsque le locuteur parle de lui-même ou s'adresse à quelqu'un qui est physiquement présent: dans ces cas, de locu-

teur n'a aucune raison de prendre ses distances à l'égard du procès représenté. C'est parce que le passé simple y est utilisé de façon anormale que la phrase suivante de Gide fait un effet très littéraire, pour ne pas dire «pompeux»:

*Hier, dans la nuit... j'entendis, à trois reprises, un cri déchirant. Journal II, 60 (cité par A. KLUM. Verbe et adverbe. Uppsala 1961:227).*

Les classèmes de quantification interviennent dans la distribution des complétifs du verbe: le procès que le verbe dénote est, soit un procès unique, soit une série (répétition régulière du même procès); ce procès est soit non continu (il implique un terme et n'arrive à l'existence que s'il atteint ce terme), soit continu (il n'implique pas de terme et existe dès qu'il a commencé).

En application du principe selon lequel on ne peut attribuer aux réalités les propriétés qu'elles n'ont pas, on ne peut exprimer la durée totale d'un procès non continu en disant qu'il a eu lieu *pendant quelque temps* (\**mourir pendant quelque temps*), on ne peut exprimer la durée totale d'un procès continu en disant qu'il a lieu *en quelque temps* (\**vivre en quelque temps*). Si l'on peut dire *Aller au bureau pendant quelque temps*, c'est que dans ce cas, le verbe dénote une série, et qu'une série est toujours continue.

Selon la norme, *depuis quelque temps* ne peut mesurer une partie achevée d'un procès que si celui-ci est continu: (\**mourir depuis quelque temps*); c'est là une seconde restriction intervenant dans la distribution de ce complétif adverbial. Or Montherlant fait dire à Ferrante dans *La Reine Morte* (acte III, scène 1):

*Je meurs d'ailleurs depuis longtemps; il ne s'agit plus que d'achever la chose.*

Cette déviation de la norme est évidemment voulue: en représentant un procès non continu comme un procès continu, Ferrante donne à entendre que sa mort lui paraît littéralement «interminable».

Pour rendre compte de ce genre de contraintes, on ne peut se contenter de renvoyer au signifié lexical, car «continu» et «non continu», procès «unique» ou «série», sont des classèmes, des propriétés du dénoté, non des sèmes inclus dans le signifié: avec un même signifié, un verbe peut dénoter un procès non continu (*manger une pomme*), un procès continu (*manger des pommes*), un procès unique (*je mange une pomme ce soir*) ou une série (*je mange une pomme le soir*).

Voyons un exemple différent. Le subjonctif exprime, selon la formule de Damourette et Pichon, le non-jugement, ce qui veut dire qu'en l'utilisant, le locuteur manifeste pour lui ou pour un personnage, le refus ou l'impossibilité d'attribuer une valeur de vérité au moins à une des relations argument-prédicat impliquées dans l'état de choses représenté.

Or, il est normal de l'utiliser avec le verbe *regretter* et dans ce cas, la norme a tout l'air d'avoir imposé une de ces contradictions qu'elle évite ailleurs, car on ne peut regretter que ce qui est vrai.

Sans essayer de justifier ce cas particulier, GREVISSE (*Le bon usage*. Duculot. Gembloux. 10.<sup>e</sup> éd. 1975:1136) expose la règle de la façon suivante: «Après les verbes qui expriment un sentiment, un mouvement de l'âme: joie, douleur, surprise, crainte, regret, etc., on met généralement le subjonctif dans la proposition substantive». Non seulement, le «généralement» laissera perplexe celui qui ne connaît pas la norme, mais aussi le «etc.», car qu'est-ce au juste qu'un sentiment et un mouvement de l'âme? L'espoir n'est-il pas un sentiment? Si Grevisse range *espérer* parmi les verbes d'opinion et non parmi les verbes de sentiment, c'est évidemment parce que, selon la norme française, *espérer* ne régit pas le subjonctif. Comme l'extension de la classe des «sentiments» est déduite de la connaissance de la norme, il n'y a aucun autre moyen de rendre compte de celle-ci que d'énumérer purement et simplement tous les verbes où elle s'applique.

Mais le locuteur n'en perd pas pour autant de vue ce que le subjonctif signifie dans le système. Après *douter*, il est imposé par la norme (qui dans ce cas «s'explique», car on ne peut attribuer une valeur de vérité à ce dont on doute). Cela n'a pas empêché F. Mauriac d'écrire:

*Pour la première fois le monde incroyant commence à douter que l'Eglise tiendra* (cité par GREVISSE c.o.: 1126).

De cette façon, il dissocie son point de vue de celui du monde incroyant; pour lui, il est vrai que l'Eglise tiendra.

4.4. Le cas des «verbes de sentiment» montre qu'il est impossible de faire appel à la logique ou à l'intuition dans la formulation d'une règle de norme. Je voudrais en citer un autre où il apparaît avec plus d'évidence encore que la seule «explication» de la norme est une explication historique.

Le système du verbe français comporte une expression *être en train de* destinée à représenter le procès comme étant en cours. On devra se contenter de constater qu'elle est parfaitement compatible avec le passé simple (*quand il fut en train de réparer le moteur...*), sauf si le passé simple est introduit par *pendant que*, qui exprime également que le procès est en cours (*\*pendant qu'il fut en train de réparer le moteur*).

L'utilisation de la périphrase *être en train de* est soumise à une série d'autres restrictions qui mettent en oeuvre différents classèmes.

C'est ainsi qu'elle n'est pas employée:

- a) lorsque le procès est inexistant (*\*Paul est en train de ne pas travailler; \*Je suis en train de m'en abstenir*)
- b) lorsque le procès est performant. *Je suis en train de le jurer* ne peut constituer un serment.

- c) lorsque le procès est trop bref (*\*La grenade est en train d'éclater*).
- d) lorsque le procès est multiple (*\*Je suis en train de fréquenter ces gens*)
- e) lorsque le procès n'est pas une activité (*\*Je suis en train d'être battu; \*Je suis en train de voir le coucher de soleil; \*Je suis en train de détester ma voisine; \*Je suis en train de savoir cela; \*Cela est en train de valoir cent francs; \*Sa propriété est en train de longer la Seine*).

On songe donc à formuler la règle de la façon suivante: «on ne peut appliquer la représentation contenue dans *être en train de* que si le procès dénoté existe, n'est ni performant, ni extrêmement bref, et constitue une activité».

Cette règle à peine formulée, on s'aperçoit qu'elle est inapplicable par des étrangers qui ne connaissent pas le français.

En effet, il est normal de dire: *Il est en train de souffrir; Il est en train d'éprouver une vive émotion; Il est en train de subir un examen*. Tout se passe donc comme si la norme invitait à considérer que *souffrir, éprouver une émotion, subir un examen* sont des «activités» — ce qui est contraire à l'intuition.

Le classème «activité» intervient aussi dans la distribution du verbe *faire*. Le locuteur français est conscient que si l'on ne peut dire:

- \*Il le sait mieux que tu ne le fais.*
- \*Cela vaut plus cher que cela ne le faisait.*
- \*Il est plus détesté que tu ne le fais,*

c'est que *savoir quelque chose, valoir quelque chose et être détesté* ce n'est pas «faire quelque chose», ce n'est pas être actif.

Cependant, s'agissant de procès qui n'admettraient pas *être en train de*, on dit:

- En ce moment, il voit le coucher de soleil, comme je le fais.*
- Il déteste cette femme comme je le fais.*

Ici la norme permet de considérer *voir* et *détester* comme des activités. Mais il en est autrement si l'on prend un autre contexte en considération.

- Vois-tu le coucher de soleil? \*Je le fais.*
- Détestes-tu cette femme? \*Je le fais.*

Il apparaît ainsi que le classème «activité» joue un rôle incontestable dans la distribution de ces expressions, mais qu'il faut connaître la norme historique française pour savoir si, dans cet entourage, le procès dénoté peut ou ne peut pas être considéré comme une «activité».

J'ajouterai à ceci la réflexion suivante.

La description de beaucoup de contraintes semblables à celles dont il vient d'être question a souffert de la répartition traditionnelle des tâches

entre lexicologues et grammairiens, les uns et les autres se renvoyant la balle.

En fait, ils se trouvent devant la même tâche, car le fonctionnement sémantique des signes grammaticaux est étroitement lié au fonctionnement des signes lexicaux et vice-versa.

5. La communauté linguistique au sein de laquelle tel emploi d'une expression obéit à la norme, et en dehors de laquelle elle en dévie, peut être reconnue et délimitée par un ensemble d'isoglosses, dont l'une est dite diatopique, d'autres, qu'on appelle diastratiques, étant de nature socioculturelle: elles se rapportent à la couche sociale à laquelle de locuteur appartient, à la profession qu'il exerce, à son âge, à son sexe, à son degré de culture.

Quant aux isoglosses qu'on appelle diaphasiques, elles mettent en cause comme paramètres, tous les facteurs nécessairement impliqués dans l'acte de parole et non plus simplement la personnalité du locuteur: la personnalité de l'allocutaire, le mode d'expression, les diverses circonstances de locution et en particulier l'intention du locuteur, le genre de réalité représentée. C'est ainsi qu'on n'utilise pas «normalement» de la même manière les possibilités d'expression que présente le système verbal, selon qu'on s'adresse à un enfant ou à un adulte, selon qu'on parle ou que l'on écrit, selon qu'on raconte des événements pour en faire un récit littéraire ou pour les consigner dans un rapport, selon qu'on écrit un ouvrage de fiction ou un traité de logique.

Ces isoglosses ne coïncident pas nécessairement avec celles qui délimitent le système, car le même système admet plusieurs normes; par ailleurs, certaines normes sont générales et d'autres restreintes.

Il y a pour l'usage de l'imparfait une norme générale qui s'impose à tous ceux qui parlent français. Mais l'imparfait dit «préludique» obéit à une norme restreinte: il n'est normal qu'en Belgique, lorsqu'il est employé par de jeunes enfants, dans une circonstance de locution particulière: la création d'une fiction avant le jeu. Utilisé par des adultes, par exemple, il serait «anormal». L'imparfait dit «hypocoristique» n'est normal que si le locuteur s'adresse à de jeunes enfants ou à des animaux. L'imparfait «pittoresque» n'est normal que s'il est utilisé par un «écrivain» (c'est-à-dire par quelqu'un qui est censé connaître les ressources du français) dans un récit à caractère littéraire.

Supposons qu'un étudiant allemand raconte dans un exercice de rédaction française des événements uniques et successifs de la façon suivante:

Tout à coup, les deux frères s'arrêtaient... Puis ils se précipitaient dans leur chambre, où ils s'habillaient... Sur leur chemin, ils rencontraient une voiture dans laquelle ils se jetaient... Au bout de dix minutes, ils payaient le cocher et ils redescendaient. Ils se mettaient à marcher à grands pas... Ils dînaient dans la première taverne qu'ils rencontraient... Après dîner, ils s'asseyaient dans des cafés...

Il ne fait pas de doute que le professeur soulignerait d'un trait rouge chacun de ces imparfaits, et serait persuadé que l'étudiant en question ne connaît pas l'emploi des temps en français. Or c'est ainsi que s'exprime, au chapitre LXI, E. de Goncourt dans *Les Frères Zemganno*. A son époque, un tel emploi de l'imparfait était encore anormal et par conséquent, faisait un effet particulier, recherché par l'auteur.

Depuis lors, il s'est tellement répandu dans le roman qu'il n'y fait plus d'effet appréciable: il y est devenu normal. Mais la norme reste restreinte: en dehors de son champ d'application, cette manière de s'exprimer est choquante.

6. Toute déviation provoque un petit «choc» chez celui qui connaît la norme, mais ce choc est apprécié de façon très différente selon la compétence linguistique que l'on attribue au locuteur.

S'il s'agit de quelqu'un à qui l'on attribue une grande compétence linguistique, comme c'est le cas de ceux auxquels on reconnaît la qualité d'écrivain, l'allocutaire, auditeur ou lecteur, est compréhensif; il attribuera, comme je l'ai fait à propos d'exemples cités plus haut, certaines déviations à une intention spéciale, celle de produire un effet de sens ou un effet esthétique.

Mais un écrivain peut dévier de la norme (et même du système) sans vouloir produire aucun effet, ce qui est surtout évident lorsqu'il s'agit de la réalisation de la fonction signifiante, qui attache un signifiant à un signifié.

Dans le système verbal, *eusse* est un des signifiants du subjonctif imparfait, *eus* est un des signifiants du passé simple; c'est enfreindre le système que de les confondre. Or GREVISSE cite (o.c.: 737) des exemples assez étonnants de cette confusion chez H. Bordeaux, les frères Tharaud, Françoise Sagan, Vercors et Maurice Druon, académicien.

Il est probable qu'un lecteur peu attentif n'y prête guère attention. Mais si celui qui s'exprime est Bérurier, un personnage particulièrement inculte que l'on retrouve dans les romans de San Antonio (pseudonyme de Frédéric Dard), une confusion analogue, entre la première et la troisième personne du singulier, produit un effet extrêmement comique:

*On eusse dit le Napoléon du réverbère! (Tout San Antonio. Textes choisis et présentés par J. J. DUPEYROUX et J. C. SOYER. Juilliard 1970: 110).*

Il est gênant que pour certains verbes, dits défectifs, la norme ne réalise qu'incomplètement le système de signifiants correspondant au système de signifiés, et l'on comprend que le locuteur soit tenté de créer des formes analogiques. Mais cette création obéit elle-même à la norme. Pour *clore*, GREVISSE, après avoir rappelé que Littré proposait le passé simple *clois* (qui est utilisé d'ailleurs par H. Béraud et M. Bedel) signale (o.c.: 702) qu'il a trouvé chez J. Dutourd le «curieux» passé simple *ils éclorent*. Après avoir rappelé également que Littré proposait pour *distraindre* et



*extraire* les passés simples *distrayis* et *extrayis*, il relève (o.c.: 713) que dans son Journal J. Green utilise le subjonctif imparfait *trayassent*. Or celui-ci n'est compatible qu'avec un verbe *trayer*.

Les formes «aberrantes» sont plus étonnantes encore chez les écrivains lorsqu'elles dévient d'expressions qui existent réellement. GREVISSE a relevé (o.c. 681) *souriât* (H. Massis), *dissoude* (Scarron, V. Hugo), *absolveraient* (La Varende).

Or, ces déviations de la norme sont de même nature que celles que San Antonio prête à Bérurier pour amuser son lecteur:

*Le seul journal qu'on lisse chez nous... (o.c.: 353).*

*Enfin, il valait tout de même mieux qu'elle m'échoive à moi (o.c.: 286).*

*Et vous voudriassiez que cela continue? (o.c.: 310).*

J'ai cité plus haut une phrase de Gide, où l'emploi du passé simple dévie de la norme.

Lorsque c'est Bérurier qui utilise le passé simple à la deuxième personne et à propos d'un événement très récent, l'effet comique est irrésistible:

*Mais c'est M'sieu Félix! Vous fûtes pris aussi dans l'éboulement? (o.c.: 237).*

Plus encore que l'effet esthétique éventuellement produit par certaines manières de s'exprimer que l'on trouve chez des écrivains, le fait que ces mêmes expressions peuvent être utilisées à dessein pour provoquer le rire et qu'apparaissant dans le discours d'étrangers non francophones, elles sont immanquablement ressenties comme des «fautes», prouve l'existence d'une norme dont l'usager de la langue est conscient.

7. Ces quelques observations invitent à réfléchir à l'efficacité de certaines méthodes appliquées en linguistique.

Je dirai d'abord un mot de la méthode statistique. On aurait tort de s'imaginer que l'on peut fonder la norme sur la statistique en considérant que ce qui est rare est moins normal que ce qui est fréquent. Cela peut être vrai dans certains cas, mais la norme maintient aussi des formes ou des emplois rares (pour ma part, je n'ai jamais utilisé ni entendu utiliser les imparfaits «préludiques» et «hypocoristiques»). Il y a diverses normes dont les isoglosses s'entrecroisent; si elles ne sont pas reconnues *avant* toute statistique, non seulement celle-ci gommara les isoglosses et ne distinguera plus la norme générale, les normes restreintes, les normes individuelles, mais elle ne distinguera plus les déviations de toutes ces normes. La norme est généralement une contrainte, et dans ce cas, pour la connaître, il ne faut pas seulement savoir ce qui se dit, mais aussi ce qui ne se dit pas; il est évident que ce qui ne se dit pas ne peut être soumis à la statistique.

La norme est de nature qualitative, non quantitative; elle fait partie de la compétence linguistique du locuteur; elle existe pour lui sans qu'il

ait besoin de faire des statistiques pour la découvrir, elle existe éventuellement en dépit des statistiques.

Ceci a pour le linguiste la conséquence suivante: s'il ne connaît pas lui-même la norme, il ne peut la découvrir qu'en faisant appel à la «compétence linguistique» d'informateurs, recours toujours aléatoire.

La méthode macro-sémantique, telle qu'elle est appliquée par H. WEINRICH dans *Le Temps* (ed. du Seuil. Paris, 1973) pour rendre compte de l'emploi des temps du verbe en français, se fonde sur la statistique et réunit en système des paramètres disparates, dont les uns («narration», «commentaire») relèvent d'une seule isoglosse diaphasique — à l'exclusion de toutes les autres, d'autres («antérieur», «non antérieur») sont des signifiés, d'autres encore («avant-plan», «arrière-plan») sont des effets que le locuteur est censé vouloir produire. La fonction représentative qui implique une relation avec la réalité est totalement négligée de sorte que l'auteur donne l'impression qu'on peut employer en français n'importe quel temps à propos de n'importe quelle réalité. Un des exemples qu'il a forgés lui-même suffit à montrer que cela est entièrement faux:

*Il conduisit la voiture qui roulait à toute vitesse (o.c.: 174).*

Cette phrase donne à entendre qu'au moment où le personnage prit le volant, la voiture roulait déjà à toute vitesse — ce qui est un état de choses assez incroyable, on en conviendra.

Ce sont au contraire les classes de réalités auxquelles le discours peut se référer qui constituent le point de départ de la méthode onomasiologique.

Or, non seulement des classes constituées a priori, de façon intuitive, n'ont aucune chance de correspondre à celles qui sont désignées par les signifiés d'une langue particulière, mais elles ne correspondent pas non plus, nous l'avons vu pour la classe «activité», à des classes dont l'extention est déduite des contraintes de norme.

Quant à la formalisation, au moyen d'un langage emprunté à la logique symbolique, des relations d'argument à prédicat impliquées dans des états de choses réels, si elle s'applique à des états de choses simplement «dénotables», elle n'est qu'un prolongement de la méthode onomasiologique, et elle s'expose aux mêmes critiques.

Elle peut s'appliquer à des états de choses «dénotés»; elle constitue dans ce cas un prolongement très utile de la méthode sémasiologique, qui permet le calcul des interprétations. Mais comme la formalisation s'effectue au niveau de ce qui est représenté, elle ne rend absolument pas compte de la *manière* dont a lieu la représentation dans une langue naturelle: elle ne dispense donc nullement de décrire le système et ses réalisations normales.